

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande Abattage d'un érable

Motifs invoqués Mort, sec – question de sécurité

Lieu dit Le Vieux Bourg 26

Propriétaire Mme Mange (Mme Ansermoz)

Parcelle 212

Compensation oui

Le présent préavis est affiché jusqu'au 05 novembre 2018

La Municipalité

Denges, le 17 octobre 2018